

Déclaration concernant les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Nikko Asset Management Luxembourg S.A. (LEI : 549300FGDQCC2A0R2432)

Résumé

Nikko Asset Management Luxembourg S.A. (« NAML ») prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (« PIN »). Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de NAML. Il couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et est publié conformément au Règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « SFDR »).

NAML a observé des écarts importants en ce qui concerne la couverture des données, qui allait de 4% (rejets dans l'eau) à 99,8% (intensité de GES des pays d'investissement). Toutes les PIN ont été intégrées dans les processus de contrôle ou de gestion des risques liés à l'investissement durable et, dans certains cas, on été utilisées dans le cadre des limites de risque ou des processus contraignants des Compartiments de NAML relevant des articles 8 ou 9.

NAML a mis l'accent sur les PIN lorsqu'elles correspondaient à des caractéristiques environnementales et sociales promues par un produit, si leur impact était grave ou répété et si elles étaient en contradiction avec ses politiques internes ou ses engagements externes. Leur surveillance a été assurée par la Fonction de Gestion des risques de NAML (en sus de la surveillance qui peut être effectuée dans le cadre du processus d'investissement). Les observations éventuelles et les actions recommandées ont été communiquées au Comité ESG & Stewardship Oversight, au Comité exécutif et au Conseil d'administration de NAML.

Bien que la Stratégie d'engagement et de bonne gestion de Nikko Asset Management Co., Ltd. et ses filiales (ci-après dénomées collectivement « Nikko AM » ou le « Groupe ») et la Politique d'engagement de NAML prévoient l'intégration de l'ESG dans les processus de vote par procuration et d'engagement, elles ne font pas spécifiquement référence aux PIN du SFDR. La gestion de ces indicateurs pour les Compartiments de NAML relevant des articles 8 ou 9 incombe aux gestionnaires. Chaque gestionnaire a également la possibilité de prendre en considération les principales incidences négatives, telles que définies dans les prospectus des Compartiments, en prenant des mesures pertinentes, le cas échéant, y compris lors de l'exercice des droits de vote.

Nikko AM adhère aux normes internationales suivantes qui peuvent être suivies par le biais de PIN :

- L'initiative Net Zero Asset Managers (émissions de gaz à effet de serre (GES) et empreinte carbone)
- La Task Force on Climate Related Financial Disclosures (émissions de GES, empreinte carbone et intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements)